

échappatoires et en taxant les industries extractives au taux supérieur qu'elles devraient payer.

● (1250)

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, le bill C-194, qui a pour objet de supprimer la taxe sur certains articles, constitue une innovation, je crois, au Parlement. On a toujours l'habitude d'augmenter les taxes plutôt que de les réduire.

Le présent bill prévoit une réduction de taxe pour certains articles. Il y a cependant un article du bill qui augmente de 9 à 12 p. 100 la taxe sur la pension de sécurité de la vieillesse. Dans le même temps, on réduit la taxe sur les cosmétiques, les bonbons, les eaux gazeuses, et au même moment où le ministre veut expliquer la logique de cette réduction de taxes, nous pouvons lire dans les journaux de ce matin que le prix du lait augmenterait encore le mois prochain. Nous paierons moins cher les eaux gazeuses, le lait, un peu plus cher, ce qui est une invitation à boire du Coca-Cola plutôt que du lait.

Monsieur l'Orateur, mon préopinant vient tout juste de dire quelque chose de logique, soit que la taxe de vente sur les vêtements d'enfants devrait être abolie, totalement. Au lieu de présenter des bills en série, comme les bills C-192, C-193 et C-194, ce dernier ayant pour objet de réduire la taxe de vente sur certains produits—le ministre aurait dû recourir à un ajustement des taxes directes et travailler à la suppression des taxes indirectes. Il est bien de dire: Nous ne paierons pas de taxe pour vêtir nos enfants, mais certaines familles touchent un revenu inférieur au seuil de la pauvreté et devront continuer de payer des taxes pour les vêtements dont ils ont besoin.

Alors, il me semble que la taxation directe serait plus logique que cette taxation indirecte. Au fait, le bill prévoit que les enfants seront exempts de taxes, mais les parents de ces enfants en paieront, qu'ils soient riches ou pauvres. Je suis d'avis que tout le monde devrait être sur le même pied.

Un point très important—et je félicite le ministre d'y avoir pensé—c'est l'abolition de la taxe de vente sur les achats des municipalités. Celles-ci seront remboursées pour les taxes qu'elles auront versées à l'achat des matériaux dont elles ont besoin. Il y a des années que nous réclamons ce traitement en faveur des municipalités qui, jusqu'à présent, étaient obligées de payer comme tout le monde. Alors, le contribuable payait des taxes municipales plus élevées parce que les municipalités payaient des taxes au gouvernement fédéral. J'espère que cet article incitera les municipalités à tenir compte des exemptions de taxe sur les matériaux de construction, et Dieu sait qu'elles ont besoin de matériaux de construction pour exécuter les travaux qui s'imposent.

Monsieur l'Orateur, le bill C-194, malgré quelques lacunes, représente quand même une amélioration appréciable sur ce qui existait à ce jour. Nous discuterons du bill article par article, à un certain moment, et je ne crois pas que personne à la Chambre s'oppose à ce que certaines catégories de Canadiens paient moins d'impôt et de taxes de vente, dans plusieurs domaines.

Taxe d'accise

Toutefois, je persiste encore à dire que la taxe indirecte est une taxe sournoise que tout le monde est appelé à payer, peu importe qu'il soit riche ou pauvre, alors que nous aurions pu procéder à un ajustement des taxes directes, afin que celui qui gagne moins paie moins, et que celui qui gagne plus paie plus, et que l'ensemble de la population en bénéficie également.

L'ensemble de la population ne bénéficie pas des taxes indirectes de la même façon. Les plus gros n'ont pas de difficultés; ce sont les pauvres, et ils sont nombreux au Canada, qui en souffrent. Si une famille à l'aise a huit ou 10 enfants, elle ne paiera plus de taxe de vente sur les vêtements, tandis qu'une autre famille, dont le revenu annuel n'atteint peut-être pas \$5,000 et qui, elle aussi, a cinq, six ou huit enfants, devra payer la taxe ordinaire, et sera exemptée de la même façon que celui qui gagne \$25,000 ou \$30,000 annuellement.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, le ministre des Finances (M. Turner) aurait dû présenter une mesure touchant globalement toute la population canadienne et respectant la position de chaque famille canadienne, dans les limites de l'administration familiale. De toute façon, le bill constitue tout de même une amélioration et, quant à ses lacunes, je souhaite qu'elles soient un jour éliminées, corrigées, de façon à favoriser davantage le mieux-être de la population et des familles canadiennes, de toutes les municipalités et provinces canadiennes.

[Traduction]

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais appuyer les remarques du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui demande une réduction générale des taxes de vente ajoutées à un grand nombre de produits qu'achètent les consommateurs canadiens. Il s'agit surtout de la taxe de vente qui continue à s'appliquer aux articles de bijouterie dont un grand nombre ne sont pourtant pas vraiment des articles de luxe. Sauf erreur, il existe une taxe spéciale sur les alliances. Il me semble que si l'on procédait à une réforme sous ce rapport, elle ne serait certainement pas désastreuse pour l'économie canadienne et cela aiderait beaucoup les intéressés. Ce serait peut-être même un noble geste envers une institution qui a bien besoin d'être aidée de nos jours.

J'espère que le ministre réétudiera la question des taxes inutiles qui, dans une large mesure, s'appliquent à de nombreux produits d'une industrie qui supporte déjà une lourde charge fiscale. Nous savons qu'au moyen des politiques de confiscation en matière d'impôt sur le revenu, le gouvernement se procure parfois beaucoup plus de revenus qu'il ne peut en dépenser. Il devrait certes améliorer la situation des consommateurs.

J'aimerais également prier le ministre de reconsidérer la réforme louable que le bill apporte en accordant certains allègements fiscaux aux industries qui emploient des personnes handicapées pourvu que ces dernières soient employées par une institution agréée. À mon avis, on devrait accorder une certaine attention à ceux qui travaillent à leur compte du fait qu'ils sont handicapés et ne peuvent travailler pour de grandes compagnies, mais qui font de leur mieux pour subvenir à leurs besoins. Ils ont besoin de ce genre d'aide. Ils sont autant dans le besoin que n'importe quel établissement, qu'il s'agisse d'une bureaucratie coûteuse ou d'un organisme.